

## Le Pont des Seugnes - Centre Socioculturel

44 Avenue Gambetta - BP 40051 - 17800 PONS accueil@cspons.com - © 05 46 94 08 17 – Site : www.cspons.com

## PV de l'AG 2022 du 10 Juin 2023

## Accueil et émargement :

A l'issue de l'étape accueil et émargement installée à l'entrée de la salle, l'AG 2022 du Pont des Seugnes est ouverte à 10 h 15 par Marcel Daspe le président de l'association en présence de 33 personnes dont 16 adhérents à jour de leurs cotisations. En tenant compte des pouvoirs, le nombre de votants est de 18.

Sont salués et remerciés les partenaires institutionnels présents (Commissaire aux Comptes, expert-comptable, Administrateur de la CAF, Mairie de Brives sur Charente et de Bougneau). Nous remercions également les salariés présents.

## Première Résolution- Rapport moral 2021 et d'orientation 2022 :

Il est donné lecture par les membres du bureau du rapport moral 2022 et du rapport d'orientation 2023. L'assemblée Générale prend acte de ce rapport par ailleurs vidéo-projeté et consultable sur le site du Pont des Seugnes.

Cette Résolution est ensuite proposée au vote : Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

#### Deuxième Résolution- Rapport d'activité 2022 :

Le rapport d'activité 2022 est mis à disposition en format papier pour tous les participants à cette AG, et est vidéo-projeté un diaporama d'accompagnement décliné et commenté par le directeur Mr Axel Delahaye. Par ailleurs, ce rapport sera consultable sur le site du Pont des Seugnes et joint au PV de cette AG.

S'ensuit un temps d'échange avec l'assemblée au cours duquel est mise en avant la cohérence des missions sociales et culturelles mises en œuvre par l'association sur le territoire. Bien entendu, l'utilité de ces actions au service des habitants est évidente, notamment sur un territoire bien plus élargie que la simple ville de Pons.

L'administrateur de la CAF présent prend la parole pour féliciter l'engagement du Centre Socio culturel auprès du territoire et des habitants. Il précise que la CAF est préoccupée par la situation financière de la structure. Par ailleurs en cette période de négociation de la COG (Convention d'Objectifs et de Gestion), il indique que les marges de manœuvre financières pour un soutien financier supplémentaire sont limitées.

Cette Résolution validant le rapport d'activité 2022 est ensuite proposée au vote : Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

# · <u>Troisième Résolution- Rapport financier 2022 - Rapport de gestion – Conventions réglementées :</u>

L'expert-comptable, Mr Cauchard présente les comptes 2022.

Association déclarée - SIRET: 310 810 890 00031 - APE: 8899B

Au final, le résultat des comptes 2022 présente un déficit de 178 000 €. A l'issue d'une présentation détaillée des produits et des charges, il insiste sur l'insuffisance de fonds de roulement et sur les conséquences que cela peut avoir sur la viabilité financière de la structure.

Mr Reneuve, Commissaire aux comptes de la structure, présente le rapport de gestion en précisant que sur l'exercice 2022, aucune convention réglementée n'a été engagée.

Il poursuit en affirmant que les états financiers ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de l'association conformément aux règles et principes comptables français. Il certifie donc les comptes 2022 conformes.

L'approbation des comptes 2022 est ensuite proposée au vote :

Pour: 18 Abstention: 0 Contre: 0

Puis pour clore cette résolution, le Commissaire au compte demande de proposer au vote de l'Assemblée, le principe de l'affectation de ce résultat 2022 au report à nouveau.

Ce principe du report à nouveau (affectation de résultats) est donc proposé au vote :

Pour: 18 Abstention: 0 Contre: 0

## Quatrième Résolution Cotisations, tarifications 2023/2024 :

Rappel des tarifications en vigueur :

## 1- Adhésions au CSP:

- Adhésion Adulte : 12 Euros
- Adhésion Enfant : 6 Euros. Une Adhésion enfant donne le statut d'adhérent à un parent (= un vote en AG).
- Adhésion Bénévoles : 12 Euros. Dans tous les cas, réduction de 50 pour cent pour les Étudiants, Chômeurs, ASS, Bénéficiaires de minima sociaux, Adultes Handicapés, Allocataires du RSA, Statuts particuliers (Réfugiés, Migrants...)
- Adhésion famille (minimum 1 adulte + 2 enfants) : 18 Euros (= un vote en AG)
- Moins 20 % pour le deuxième enfant, moins 50 % pour le troisième enfant et gratuit pour le quatrième enfant.
- Adhésion avant le 30 juin : montant à régler dans son intégralité, puis proportionnelle au nombre de mois restant à partir du 01 Juillet.
- Adhésion Association: 25 Euros

## 2- Tarifications concernant les activités et ateliers proposés par le CSP :

- Jusqu'à présent, l'idée était de se rapprocher le plus souvent possible du modèle suivant : un groupe de 8 minimum pour un coût individuel de 5 Euros/heure (60 euros/ trimestre). Ceci permettait une rentrée de 40 Euros pour la structure et de proposer une rémunération de 30/35 euros pour l'intervenant.

#### 3- Prestations concernant les différentes activités du chantier d'insertion :

Concernant le support bâtiment (gros œuvre et second œuvre) :
18 Euros/heure/salarié

- Concernant les activités d'entretien parcs et jardins :

13 Euros/heure/salarié

- Concernant le support Chapitô :

Location de matériel de sonorisation : forfait à 100 Euros (uniquement matériel) et forfait à 300 Euros / jour (matériel et technicien).

- Concernant le support recyclerie :

Prestations des salariés de la Glanerie (« débarrasserie », vide maison ...)

18 Euros/heure/salarié.

Prestations déplacements : (livraisons, vide maison) :

De 0 à 5 km : 5 Euros De 5 à 10 km : 10 Euros De 10 à 25 km : 15 Euros Plus de 25 km : 0,6 Euros / km.

- Concernant le support Maraîchage et espaces verts :

18 Euros de l'heure par salariés

Il est ensuite proposé à l'Assemblée de déléguer au Bureau de l'association la possibilité de faire évoluer les tarifications concernant les prestations de l'ACI hors AG suivant les besoins.

Cette Résolution est ensuite proposée au vote : Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

Cinquième Résolution- Présentation du BP 2023 :

Le directeur du Pont des Seugnes, Axel Delahaye présente le BP 2023 en précisant que pour être à l'équilibre, il a été envisagé une augmentation de 100 000€ du Chiffre d'Affaires et un apport de 50 000€ de subventions, d'Appel à Projet ou d'Appel d'Offre supplémentaire.

Cette Résolution est ensuite proposée au vote : Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

Sixième résolution- Questions diverses :

Pas de questions diverses.

Septième Résolution- Élection et renouvellement des membres du CA :

Le Président présente le contexte et les éléments suivants en préambule à l'élection.

Administrateurs sortants:

- Sébastien Guillot - Francine Youssoufi - Brahim Addab - Marcel Daspe

**Démission**: Alexandre Dugas-Raveneau.

Capacité du Conseil d'administration : 27 postes

## Membres du CA en cours de mandat :

- Valérie Jouannet - Odile Nassel - Anne-Marie Vallart

Gaëlle Hugotte - Cécile Aumignon - Ingrid Timmermans - Lionel Pin
Brigitte Aragon - Sylvie Lalanne - Eve D'Hertog - Sandra Larché

- Franck Bigot. - Maryline Fort Rocher

## Soit 13 Membres. Ce qui donne donc 14 Postes libres.

### **Candidats:**

- Dezier Nathalie - Cantillon Fabienne - Addab Brahim - Guillot Sébastien - Daspe Marcel

## Soit 5 candidats

## Élection sous la forme d'un vote à un tour à la majorité relative

Après une sommaire présentation personnelle de chaque candidat, il est procédé au vote. Les 5 candidats postulants sont élus.

Ce qui donne un Conseil d'Administration du Centre Socioculturel de Pons à 18 membres pour cet exercice 2023/2024.

A 12 h 15 la séance est levée et le Président Marcel Daspe tout en les remerciant chaleureusement, invite les présents à un verre de l'amitié.

Secrétaires de Séance :

Valérie Jouannet, Axel Delahaye, Marcel Daspe